



**MAIRIE**  
DE  
**CHÂTEL**  
HAUTE-SAVOIE

Code Postal : 74390

**COMPTE-RENDU REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 FEVRIER 2011 à 20 H 30**

Présents : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe, MARCHAND Franck, RUBIN Roger (arrivée 21h15), Adjoints, Mmes BOVARD Sylvie, BURNET Sandra (arrivée 20h42), MM. CHALOYARD Jean-Yves, CRUZ-MERMY Daniel, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal, LACROIX Bernard, RUBIN Pascal, Conseillers Municipaux  
M. André DAVID a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. Approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 Janvier 2011 et prend note de la remarque formulée par M. Philippe CHARBONNEL qui avait demandé de noter son souhait, lors du sujet 5. ETUDE DU CENTRE AQUATIQUE, que les dates d'entretien des candidats prévues les 2 et 3 mars 2011 soient avancées de 15 jours ou décalées de 10 jours.

**2. URBANISME/STATIONNEMENT**

**A.** Prend connaissance du rappel exposé par M. CONDEVAUX Stéphane du service urbanisme, sur la proposition faite dans le cadre du projet de résidence de tourisme « Plein Soleil » par le groupement Quanim, pour céder une cinquantaine de places de stationnement au prix brut de 19 500 € HT la place. Il indique également que le parking prévu intègrera deux ascenseurs (un privé et un public) et sera en copropriété, nécessitant l'établissement d'un règlement.

Un débat s'est engagé sur ce sujet :

Mme BOVARD Sylvie estime que le coût est élevé et que dans le cadre d'une vision globale, l'ensemble des parkings de la Commune doivent être rentabilisés et notamment celui de Barbossine.

M. Daniel CRUZ-MERMY donne un accord de principe pour disposer d'un parking au centre, mais considère que le prix proposé par place de stationnement est trop élevé et même susceptible d'augmenter ; il indique que les piétons doivent être prioritaires par rapport aux véhicules. Il demande où en sont les négociations avec les propriétaires riverains.

M. DAVID André est favorable et mentionne qu'il ne faut pas perdre l'aire de dépose actuelle à proximité de la gare de départ de la télécabine de Super-Châtel.

M. CHALOYARD Jean-Yves est favorable malgré le coût élevé et indique qu'il faut saisir l'opportunité de prévoir un passage piétonniers pour l'accès à la gare de Super-Châtel.

M. GRILLET-AUBERT Pascal estime que le coût est élevé et qu'il serait à négocier, mais qu'il est nécessaire de conserver un accès à Super-Châtel.

M. DAVID Frédéric est favorable, mais le prix des places est élevé et il faudrait reconsidérer le cheminement piétonnier pour amener les piétons en face de l'escalier de la Gare de Super-Châtel.

M. RUBIN Pascal : avis favorable, mais prix élevé.

M. MARCHAND Franck émet un avis favorable.

M. FAURIE Bruno exprime l'avis de M. RUBIN Roger (non présent à ce moment-là) formulant son désaccord sur le prix proposé, mais serait favorable pour un prix de 13 000 € la place et pour le cheminement piétons.

M. FAURIE Bruno estime le coût de la place entre 12 000 et 15 000 € et est favorable pour ce prix, non compris l'ascenseur évalué à 65 000 €.

Mme BURNET Sandra demande de finaliser le cheminement piétonnier.

Il est décidé :

- A l'unanimité, un accord de principe pour l'acquisition d'un niveau de parking dans le cadre de ce projet, sous réserve du prix à négocier pour tendre vers 15 000 € la place et l'établissement du plan pour le cheminement piétonnier ;
- Un avis unanime pour rentabiliser le parking de Barbossine et prévoir une tarification pour la prochaine saison d'hiver.

### 3. **FINANCES** : Examen demandes subventions pour CHATEL TOURISME et le SKI CLUB

A. Le Président de la Commission des Finances, lors de la réunion le 22 février 2011, ayant pour objet l'examen des demandes de subventions pour l'année 2011, a souhaité une concertation des élus sur le montant des subventions à attribuer aux Associations CHATEL TOURISME et le SKI CLUB, compte tenu qu'il s'agit de sommes importantes sur les fonds publics.

Le débat s'engage sur les demandes de ces deux Associations :

- **CHATEL TOURISME** : montant sollicité de 1 125 000 €, identique à celui octroyé en 2010.
  - ✓ Mme BOVARD Sylvie précise que le budget de CHATEL TOURISME est difficile à gérer pour prendre en compte les projets et les commissions animations et événements sont très engagées. Une réflexion a été menée depuis le mois de septembre 2010 par le bureau qui se réunit tous les 15 jours. Le montant sollicité est identique à celui de 2010, sans prévoir les crédits nécessaires pour couvrir la Foire de Sciez. Elle informe également que les cotisations des adhérents ont été augmentées et que des économies peuvent être faites en utilisant le système Internet.
  - ✓ Mme BOVARD propose que le trésorier de l'Association présente les différents tableaux des comptes et prévisions budgétaires.
  - ✓ M. CHALOYARD Jean-Yves fait remarquer que l'évènement « Neiges Etoilées » a été un succès et qu'il mérite d'être reconduit, mais il coûtera plus cher à l'avenir.
  - ✓ M. CRUZ-MERMY Daniel pose la question sur la nécessité du montant, mais souligne que CHATEL TOURISME est important au niveau de la Commune. Il demande où en est le Label Hébergement.
  - ✓ M. RUBIN Roger répond que la réglementation doit être appliquée pour 2015 et indique que CHATEL TOURISME est l'image de CHATEL
  - ✓ M. MARCHAND Franck souhaite qu'une explication soit faite par le bureau.
  - ✓ M. DAVID Frédéric précise que la masse salariale de cette structure représente 45 % du montant de la subvention et que la convention collective prévoit une progression.
  - ✓ M. GRILLET-AUBERT Pascal demande d'être vigilants sur les postes correspondant aux salaires et charges compte tenu que ce sont des fonds publics ; il propose :
    - d'inviter le bureau de CHATEL TOURISME à venir expliquer les différents postes budgétaires,
    - et de donner un accord sur le montant sollicité de 1 125 000 €, auquel s'ajoutera le produit de la Taxe de séjour.
  - **SKI CLUB** : montant sollicité de 78 000 € + 13 000 € (pour championnat de France de Bosses et FIS), (en 2010 : 70 000 € + 15 000 €)
  - ✓ M. GRILLET-AUBERT Pascal souligne le manque d'informations sur les demandes de subventions présentées pour des montants importants.
  - ✓ M. CRUZ-MERMY Daniel précise que l'ESF a toujours été partenaire du SKI CLUB et que la section des cadets est bien représentée par une vingtaine d'adhérents.
  - ✓ M. RUBIN Roger précise que les années précédentes, les élus étaient invités aux réunions du SKI-CLUB et qu'il conviendrait de demander aux membres de cette Association de venir expliquer le détail.
  - ✓ M. CHARBONNEL Philippe demande que la commission des Associations soit consultée et rappelle que la convention d'objectifs et de moyens passée avec le SKI CLUB prévoit qu'une demande préalable soit être déposée en Mairie avant toute décision concernant les manifestations et courses.
- Il est décidé que M. CHARBONNEL Philippe doit demander au Président du SKI CLUB des explications et organiser une réunion à cet effet.



## **B. Assujettissement au régime de la T.V.A. du BUDGET du PARKING.**

A l'unanimité, ACCEPTE d'assujettir le budget du PARKING, qui est un service à caractère industriel et commercial dont les prestations entrent dans le champ de la concurrence ; ce qui permettra à la Commune de récupérer la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées. L'assujettissement prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs votés incluront la T.V.A. (19,60 %)

## **C. Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011 de la Commune.**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'engager des dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 1 359 125,00 € pour la Commune de CHATEL,

Considérant ces dispositions, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un montant s'élevant à 325 000,00 € et PREND ACTE que ces crédits seront repris au Budget 2011.

## **4. DEMANDES DE SUBVENTIONS / DOTATION CANTONALISEE**

### **A. le système de vidéo protection**

Un dossier a été présenté dans le cadre de la répartition des programmes d'aménagement Concerté Territorial (PACT) 2011 pour le système de vidéo protection ;

L'aide attribuée au titre du PACT s'élève à la somme de 53 898 €, à laquelle s'ajoutera celle de l'Etat.

### **B. le Centre d'interprétation de la Douane.**

Le projet d'aménagement du bâtiment de l'ancienne Douane en Centre d'Interprétation sur l'histoire de la Contrebande a été estimé sur la base des plans de l'Avant Projet Sommaire à un montant de travaux de 205 400 € HT, auquel il faut rajouter 27 200 € HT de maîtrise d'œuvre, ainsi que les travaux pour 25 000 € HT de peintures extérieures, 17 500 € HT d'aménagements extérieurs et 50 000 € de scénographie.

Ce qui fait un total de 325 100 € H, soit 388 819,60 € TTC.

M. CRUZ-MERMY Daniel souligne que le projet d'aménagement du bâtiment de l'ancienne douane n'est pas primordial.

M. FAURIE Bruno indique que le bâtiment étant acheté, il faut l'aménager.

M. CRUZ-MERMY Daniel fait remarquer que ce projet a un coût et qu'une salle des fêtes serait plus indispensable.

M. MARCHAND Franck indique que les investissements réalisés antérieurement ont une utilité actuelle.

M. RUBIN Roger fait remarquer qu'un bilan prévisionnel aurait été utile pour les aménagements à envisager.

M. Le Maire précise qu'il n'est pas possible d'évaluer une enveloppe avec un Avant Projet Sommaire.

M. LACROIX Bernard est favorable à ce projet car il a un intérêt en tant que futur centre culturel pour l'organisation de visites.

→ APPROUVE ces dossiers et DECIDE de solliciter des aides financières auprès de différents partenaires pour ces deux opérations.

## **5. MARCHES PUBLICS - Marchés de carburants et de combustibles**

Les marchés actuels pour la fourniture de carburants et de combustibles arrivant à échéance le 9 mars 2011, un appel d'offres a été lancé pour deux lots (lot 1 : carburants – gasoil) et lot 2 : combustibles – fuel), la date de remise des offres est fixée au 3 mars 2011 et l'ouverture des plis aura lieu le 8 mars 2011,

→ le Conseil autorisera la signature des marchés à intervenir lors de la séance extraordinaire prévu le 14 mars 2011.

## **6. ANCIEN BATIMENT STATION D'EPURATION DE MIOLENE**

Par courrier du 11 janvier 2011, le SICVA informe que le Service France Domaine a évalué le bâtiment de l'ancienne Station d'épuration de Miolène et de ses terrains à un montant de 251 000 €.

Il informe également que lors de la séance du 5 octobre 2010, le Comité Syndical du SICVA a défini un prix de cession fixé à 251 083 €, tenant compte des amortissements de ces équipements (étalés sur 80 ans) ;

La Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE se porte acquéreur.

Le SICVA reversera une partie de la vente à la Commune de CHATEL, en compensation des investissements réalisés précédemment, selon une clé de répartition à définir,

→ A l'unanimité, DONNE un accord de principe sur la cession de ce bien à la Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

## **7. ENVIRONNEMENT**

### **Avenant au partenariat avec Eco Folio pour la reprise des papiers-journaux/magazines**

La Commune a signé une convention de partenariat avec EcoFolio le 15 mars 2010 ;

Suite à la modification nationale du barème des soutiens financiers annuels, le taux de soutien sur les tonnages résiduels valorisés énergétiquement passe de 26 % en 2009 à 50 % en 2010 pour toutes les collectivités ;

Pour information

En 2009 : 18,74 tonnes recyclées, soutien EcoFolio versé : 796 €

En 2010 : 24 tonnes recyclées – soutien EcoFolio estimé à environ 1300 €

Ainsi Eco Folio propose un avenant consolidé à la convention d'adhésion pour étendre le champ des subventions et permettre de dématérialiser l'ensemble des procédures ; l'avenant entrera en vigueur en 1<sup>er</sup> janvier 2011 et sera applicable aux tonnages 2010.

→ A l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **8. MISSION LOCALE DU CHABLAIS**

La Présidente de la Mission Locale du Chablais (Mme Astrid BAUD-ROCHE) sollicite une participation des Communes sur la base de 1,00 € par habitant, soit 1269 (chiffre INSEE publié au 1<sup>er</sup> janvier 2011) ; Il est possible d'inscrire cette somme au chapitre des cotisations avec une délibération créant une ligne budgétaire.

→ A l'unanimité, DECIDE le versement d'une cotisation à la Mission Locale Jeunes du Chablais, mais la question a été posée de savoir si la borne pour les saisonniers ne serait pas enlevée si la cotisation n'était pas accordée.

## **9. AVIS DU CONSEIL :**

### **A. Avis du Conseil sur les déclarations d'intention d'aliéner.**

➤ PREND ACTE de la Déclaration traitée dans le cadre de la délégation :

a) **MAXIT Maurice** – vente d'un terrain non bâti de 1600 m<sup>2</sup>, situé lieu-dit « Le Pessat », cadastré section B n° 1820, pour un prix de 320 000 €.

➤ A l'unanimité, N'ENTEND PAS EXERCER le droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

b) **Consorts DAVID-CRUZ – PEILLEX-DELPH - GRILLET-MUNIER** – vente d'un bâtiment situé « Aux Boudes », sur un terrain de 374 m<sup>2</sup>, cadastré section A n° 1702p, 1703p et 1821p, pour un prix de 135 000 €.

c) **Consorts DAVID-CRUZ – PEILLEX-DELPH - GRILLET-MUNIER** – vente d'un terrain non bâti cadastré A 4578 et 4583 au lieu-dit « Sur la Côte », d'une superficie de 856 m<sup>2</sup>, pour un prix de 14 423,60 €.



- d) **M. et Mme THOULE Philippe** – vente d'un terrain non bâti cadastré A 877, 878 et 2126 au lieu-dit « La Christianie », d'une superficie de 871 m<sup>2</sup>, pour un prix de 261 300 €.
- e) **M. et Mme GIRARD René** – vente d'un appartement (24,85 m<sup>2</sup>) avec garage et grenier dans la Copropriété « La Tovassière » au lieu-dit « Petit-Châtel », pour un prix de 75 955 €.

**B. Suite à la demande de l'Association Communale de Chasse Agréée** de CHATEL proposant la location du Chalet « Le Meurba » en vue de l'aménager pour les réunions de l'ACCA et des expositions temporaires, M. DAVID Frédéric demande combien de temps le bâtiment sera disponible ;  
 → le Conseil EMET un avis favorable pour une période de trois ans, sous réserve d'une visite des lieux afin de savoir si une utilisation peut être possible dans le cadre de la sécurité.

**10. INFORMATIONS sur les actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire (article L.2122-22 CGCT)**

**A. Avenant n° 3 à la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de navettes touristiques** – extension de la délégation pour les demi-tours effectués sur le territoire de la Commune de LA CHAPELLE concernant les lignes Grandes Mouilles - Vannes et Béchigne - Jardy.

**B. Protocole d'accord entre la Commune et la Copropriété des Chalets du Loy**

Monsieur FAURIE expose le déroulement de cette affaire suite au contentieux engagé par un propriétaire (M. DESROCHES) qui avait subi des dégâts lors des orages de 2003 et 2004 au niveau de l'avaloir et du busage du ruisseau du Loy ; Le Syndic de la Copropriété des Chalets du Loy a fait établir une nouvelle expertise et a fait réaliser les travaux de mise en conformité.

Afin de clore cette affaire, un protocole d'accord a été rédigé, fixant la participation des parties en cause à un quart du montant des travaux s'élevant à 4115,56 € TTC ; la participation de la Commune a donc été fixée à 1028,88 € TTC. Ce protocole d'accord fera autorité de chose jugée et vaudra engagement réciproque entre les parties en cause avec renonciation à tout recours.

**C. Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)** relative à des actions de formation avec participation financière de la Commune renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour information en 2010 : participation financière versée de 360 €.

**D. Bilan provisoire du service péri-scolaire –**

Moy/j \ Mois	DECEMBRE 2010	JANVIER 2011	FEVRIER 2011
INSCRITS (moyenne/jour)	8	10	10
PRESENTS (moyenne/jour)	3	8	9

Les sujets de l'ordre du jour et les questions des Conseillers étant épuisés, le Maire lève la séance à 22 h 30.

Nicolas RUBIN  
 Maire de CHATEL


